



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DES
BASSINS AISNE VESLE SUIPPE**

RAPPORT D'ACTIVITES 2022

1. LE SIABAVES

1.1 Les missions et compétences

Dans les statuts du SIABAVES modifiés par l'arrêté interdépartemental en date du 23 mars 2018, l'article 3 définit les attributions du syndicat de la manière suivante :

1. Pour l'ensemble de ses membres, le Syndicat est habilité à entreprendre toutes actions relatives à l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques au sens de l'item 12 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement. Cette compétence concerne l'animation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.) "Aisne Vesle Suipe" prévu par le décret n° 92-1042 pris en application de la loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992, schéma dont les limites ont été fixées par arrêté inter préfectoral du 7 janvier 2004, et de ses éventuels contrats d'application.

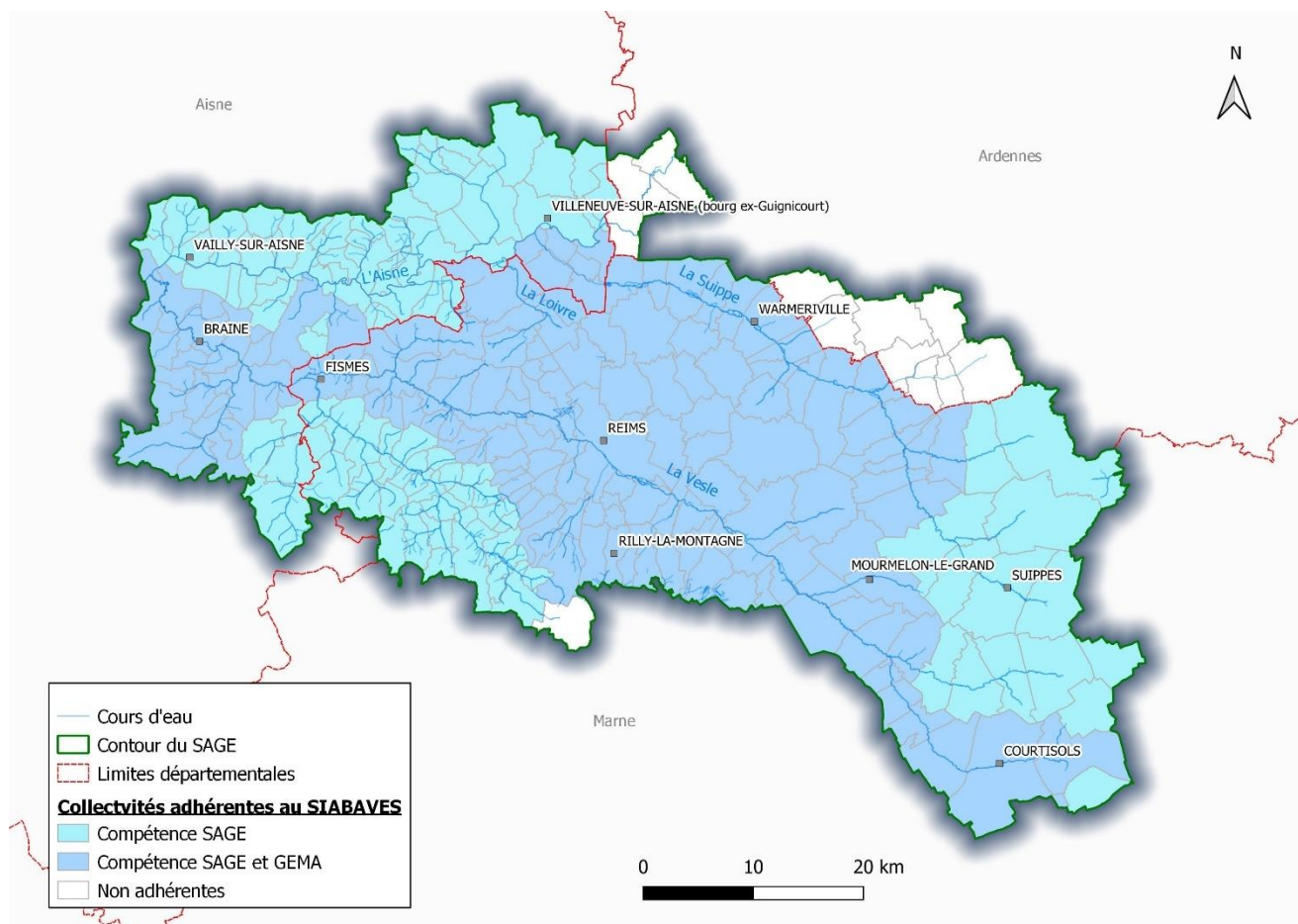
2. Les collectivités membres du syndicat peuvent par ailleurs lui confier les compétences suivantes, indépendamment du socle commun. Ces compétences concernent l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant à

- a. L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, au sens de l'item 1 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement
- b. L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, au sens de l'item 2 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement
- c. La protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines, au sens de l'item 8 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement

Les items a et b sont des composantes de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations définie à l'article L. 211-7 du code de l'Environnement, demandant une réelle cohérence. A ce titre ces deux items ne peuvent être transférés séparément au Syndicat.

- d. La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols, au sens de l'item 4 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement,
- e. la démoüstication.

Par arrêté inter départemental du 28 décembre 2022, le SIABAVES a étendu son périmètre.



Carte des ECPI adhérents au SIABAVES en décembre 2022

1.2 Les collectivités adhérentes

Le SIABAVES se compose de 11 collectivités adhérentes

| | Compétence SAGE (item 12) | | Compétence GEMA (items 1, 2, 8) | | Démoustication | |
|---|---------------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------|----------------|-------------------|
| Communauté Urbaine du Grand REIMS | 134 communes | 299 121 habitants | 106 communes | 292 194 habitants | 134 communes | 299 121 habitants |
| Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne | 10 communes | 10 289 habitants | 10 communes | 10 289 habitants | | |
| Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry | 4 communes | 913 habitants | 2 communes | 330 habitants | | |
| Communauté de Communes de la Moivre à la Coole | 3 communes | 3 218 habitants | 2 communes | 3 147 habitants | | |
| Communauté de Communes de la Région de Suippes | 13 communes | 7 699 habitants | | | | |
| Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne | 1 commune | 297 habitants | | | | |
| Communauté de Communes des Paysages de Champagne | 1 commune | 160 habitants | | | | |

| | | | | | | |
|---|---------------------|--------------------------|---------------------|--------------------------|---|---|
| Communauté de Communes du Val de l'Aisne | 42 communes | 14 300 habitants | 24 communes | 9 228 habitants | - | - |
| Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château | 2 communes | 513 habitants | 2 communes | 513 habitants | | |
| Communauté de Communes de la Champagne Picarde | 24 communes | 1 085 habitants | 6 communes | 1 758 habitants | | |
| Communauté de Communes du Chemin des Dames | 22 communes | 4 629 habitants | | | | |
| TOTAL | 256 communes | 351 224 habitants | 152 communes | 317 459 habitants | | |

1.3 Les élus

Composition du comité syndical

| | <u>TITULAIRE</u> | <u>SUPPLEANT</u> |
|---|--|---|
| Communauté Urbaine du Grand REIMS | BLIN Francis FORTUNE Jean-Pierre BAILLY Maryline | BAILLY Franck MARX Jean MAHUET Christophe |
| Communauté de Communes de la Moivre à la Coole | PIGNY Eric | VOISIN DIT LACROIX Noël |
| Communauté de Communes du Val de l'Aisne | MARCELLIN Dominique <i>En cours de désignation</i> | SARAZIN Denis CROMBEZ Olivier |

Composition du bureau

Président : Francis BLIN
1^{er} Vice-Président : Jean-Pierre FORTUNE
2^{ème} Vice-Président : *Vacant*
3^{ème} Vice-Président : Eric PIGNY

1.4 L'équipe

Direction : Jean-Christophe INGLARD jusqu'au 31 janvier 2022 puis Aline ANTOINE

Pôle administratif :

- Secrétariat – comptabilité : Monique DEBROUWER
- Finances – affaires juridiques : Florence REGNIERE

Pôle Technique :

- SAGE Aisne Vesle Suipe : Jade PIERRET au poste d'animatrice (0.5 ETP)
- CTEC Aisne Vesle Suipe :
 - o Candice DAVIAUD au poste d'animatrice Zones humides et Erosion/Ruissellement (1 ETP)
 - o Jean-François GILBERT au poste de technicien rivière (1 ETP) jusqu'au 31 juillet 2022 puis Julien PEON à partir du 1^{er} août 2022
 - o Aline ANTOINE au poste d'animatrice rivière (1 ETP)
 - o Jade PIERRET au poste d'animatrice pour la gestion quantitative (0.5 ETP).
- Etude PPRE de la Loire : Julien PEON au poste de technicien rivière (1 ETP) du 1^{er} mars au 31 juillet 2022

1.5 Les évolutions organisationnelles

- Télétravail

Suite aux résultats positifs de l'expérimentation menée en 2021, le SIABAVES a souhaité adopter le télétravail dans son fonctionnement, par délibération du 15 septembre 2022. Le nombre de jours octroyés dans le cadre du forfait a également augmenté.

La charte propose aux agents les 2 formules suivantes :

- Un forfait de 50 jours par an
- Un à deux jours fixes par semaine avec un temps de présence obligatoire de 3 jours par semaine

2. LE SAGE AISNE VESLE SUIPPE

2.1. L'historique

Le périmètre du SAGE « Aisne Vesle Suipe » a été délimité par arrêté inter-préfectoral du 16 janvier 2004 et s'étend sur 3096 km², 267 communes appartenant à 3 départements (Aisne, Ardennes et Marne) et 2 régions (Grand Est et Hauts de France).

L'arrêté inter-préfectoral instituant la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE « Aisne Vesle Suipe » a été pris le 9 juin 2005.

Le SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2013.

2.2. L'animation

La cellule d'animation est composée d'une animatrice (Jade PIERRET) à 0,5 ETP sur le SAGE.

L'animation, en 2022, a principalement consisté à relancer et à animer la CLE et son bureau, à l'analyse des avis sur les dossiers loi sur l'eau et les documents d'urbanisme, au suivi des dossiers du territoire ainsi que des réunions préalables aux études quantitatives concernant le SAGE.

2.3. Le bilan de l'année 2022

2.3.1. La procédure de renouvellement de la CLE

Les élections municipales, qui se sont tenues le 15 mars et le 28 juin 2020 puis les élections départementales et régionales 2022, ont invalidé la CLE. Pendant une partie de l'année 2022, elle n'était donc plus en mesure d'émettre des avis, de se réunir.

L'arrêté inter-préfectoral de composition de la CLE a été signé le 14/03/2022. L'élection du bureau a eu lieu le 27/06/2022

2.3.2. Les réunions de la CLE et du bureau

La CLE s'est réunie le 27/06/2022. Cette réunion a permis d'élire le président et son bureau.

Le bureau de la CLE s'est réuni quatre fois pour rendre les avis de la CLE, faire le point sur l'état quantitatif de la ressource sur le territoire et démarrer l'analyse de la compatibilité des documents du SAGE avec le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027

2.3.3. L'analyse des dossiers soumis à l'avis de la CLE

En 2022, 19 dossiers loi sur l'eau ont été soumis à l'avis de la CLE.

La CLE ne pouvant se réunir jusque fin juin, les avis rendus n'ont été que techniques, tenant compte de la conformité et/ou de la compatibilité de ces dossiers avec le SAGE. Après l'élection du bureau, les avis rendus sont des avis de la CLE.

2.3.4. Le suivi des documents d'urbanismes

En 2022, 3 documents d'urbanisme ont été soumis à l'avis de la CLE, dont :

- 2 avis sur les documents en version arrêtée ;
- 1 demande d'informations dans le cadre des portés à connaissance.

L'animatrice a participé à plusieurs réunions pour l'élaboration de certains documents d'urbanisme.

2.3.5. La mise en œuvre des dispositions du SAGE

- d7 : Effectuer un suivi de l'étendu des assecs au niveau des stations ONDE

Cette disposition est mise en œuvre dans le cadre de l'animation du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) Aisne Vesle Suipe, déclinaison opérationnelle du SAGE.

Des stations complémentaires au réseau national ONDE ont été mises en place. 25 stations et 12 cours d'eau (La Vesle, La Prosne, La Loivre, La Miette, ruisseau des Iselles, le Cheneu, le ruisseau du Beaurepaire, le Murton, l'Ardre, le Rouillat, le ruisseau des Fayau et l'Arnes) sont maintenant suivis depuis 2021 sur le territoire, en appliquant ce protocole.

La CC Région de Suippes suit 3 autres cours d'eau (La Noblette, La Py et L'Ain).

Un bilan annuel concernant l'état quantitatif des nappes et des cours d'eau est rédigé chaque année.

- d8 : Evaluer l'impact des prélèvements en nappe sur les débits des cours d'eau et les zones humides

Cette disposition concerne le suivi des études suivantes :

- l'étude prospective d'évaluation de l'état quantitatif des ressources en eau, portée par la Région Grand-Est ;
- l'étude quantitative Arc Crayeux/ Aisne / Ornain, portée par la Région Grand Est.

- d10 : Mettre en œuvre une gestion concertée des prélèvements dans les situations de pénurie

La cellule d'animation du SAGE a été conviée à :

- 3 réunions du comité départemental de la ressource en eau de la Marne, qui se sont tenues les 25 janvier 2022, le 24 juin 2022 et le 6 décembre 2022 ;
- 11 comités exceptionnels dans la Marne, qui se sont tenus du 18 août au 15 novembre pour faire face à la situation de crise ;
- 2 comités ressource en eau dans l'Aisne qui se sont tenues le 12 avril et le 9 novembre ;
- 2 comités exceptionnels dans l'Aisne, les 28 août et 13 septembre.

- d12 : Renforcer le suivi de la qualité des rivières

L'animatrice du SAGE a réuni les différents acteurs de l'eau récoltant des données sur la qualité de l'eau sur le territoire du SAGE Aisne Vesle Suippe le 11 juillet 2022. Un bilan annuel sera produit par l'animatrice et synthétisera les connaissances de la qualité et du fonctionnement des cours d'eau sur le territoire cette année.

- d74 : Cartographier les champs d'expansion de crues et assurer leur préservation

Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention de la vallée de l'Oise a été labellisé en mai 2019. Déclinaison opérationnelle des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI), ce programme vise à rassembler les partenaires dans un ensemble global et cohérent d'actions ayant vocation à réduire les conséquences négatives des inondations.

Ce PAPI contient une étude des potentialités de reconquête de zones d'expansion de crues. Cette étude est portée par l'Entente Oise-Aisne et concerne les lits majeurs des cours d'eau de l'Oise, de l'Aisne, de la Serre et du Thérain aval. Sur la base d'un recensement et d'une analyse multicritères, elle débouchera sur une sélection concertée de sites pilotes qui pourront faire l'objet d'une étude de faisabilité d'aménagement.

- Autres dispositions

Plusieurs autres dispositions sont mises en œuvre via le CTEC Aisne Vesle Suippe, les CTEC Eaux Usées / Eaux Pluviales portés par les collectivités compétentes.

Les actions du CTEC Aisne Vesle Suippe sont présentées ci-après.

3. LE CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT AISNE VESLE SUIPPE

3.1. L'historique

Le présent contrat s'applique sur la totalité du territoire du SAGE, soit 267 communes et 347 001 habitants.

Les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire sont :

- L'atteinte ou la préservation du bon état écologique des masses d'eaux superficielles ;
- La rareté de la ressource en eau superficielle ou en eau souterraine
- La préservation des zones humides et de la biodiversité ;
- L'amélioration de la connaissance des eaux superficielles ou souterraines,
- L'animation et la communication.

Le CTEC a pris effet au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 6 ans et a signé avec la Communauté de Communes de la Région de Suippes, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Ardre, le SIGMAA, le PNR de la Montagne de Reims, le CEN Champagne-Ardenne, le CEN Hauts de France, la FDAAPPMA de la Marne, la FDAAPPMA de l'Aisne et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Son programme d'actions se décline de la manière suivante :

| ENJEU | MONTANT (HT, €) |
|--|------------------|
| Enjeu 1 : Atteinte ou préservation du bon état écologique des masses d'eaux superficielles | 3 271 295 |
| Enjeu 2 : Rareté de la ressource en eau superficielle ou en eau souterraine | 0 |
| Enjeu 3 : Préservation des zones humides et de la biodiversité | 522 810 |
| Enjeu 4 : Amélioration de la connaissance des eaux superficielles ou souterraines | 96 315 |
| Animation(s) | 1 688 950 |
| Communication | 141 675 |
| Actions de sensibilisation (atelier participatif, formation...) | 4 400 |
| TOTAL | 5 725 445 |

3.2. L'animation

La cellule d'animation est composée :

- D'une animatrice CTEC pour 0,5 ETP (Jade PIERRET).
- D'une animatrice zones humides avec des missions complémentaires érosion-ruissellement pour 1 ETP (Candice DAVIAUD)
- D'une animatrice coordination CTEC et rivières à pour 1 ETP (Aline ANTOINE)
- D'un technicien rivières pour 1 ETP (Jean-François GILBERT du 1^{er} janvier au 31 juillet 2022 puis Julien PEON à partir du 1^{er} août 2022).

3.3. Le bilan financier du CTEC

Le taux d'engagement du contrat à la 2^{ème} année est de 32,5 %, avec des engagements dans les 4 volets faisant l'objet d'un objectif financier. Pour rappel, celui-ci doit atteindre 40% à mi-parcours.

3.4. Le bilan technique du CTEC

3.4.1. Avancement global des actions

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des actions mises en œuvre, tous signataires confondus. Les actions du SIABAVES liées à la GEMA et incluses dans le CTEC sont présentées dans la partie 4.

| Actions CTEC | | Nbre d'actions inscrites | Nbr d'actions réalisées en 2021 | Nbr d'actions réalisées en 2022 |
|--|------------------------------------|--------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Enjeu 1 : Masses d'eaux superficielles | Etudes rivières | 15 | 3 | 2 |
| | Projets de restauration | 63 | 7 | 7 |
| | Annexes reconnectées | 6 | 2 | 1 |
| | Restauration continuité écologique | 18 | 1 | 6 |

| | | | | |
|---|---|-----|----|----|
| | Conventions de vannage | 10 | 0 | 1 |
| | Etudes faune/flore | 79 | 10 | 7 |
| | Etudes qualité | 7 | 1 | 1 |
| Enjeu 2 : rareté de la ressource | Etudes quantité | 3 | 2 | 5 |
| | Suivis point étiage | 9 | 13 | 10 |
| Enjeu 3 : Zones humides et biodiversité | Document stratégie | 1 | 1 | 0 |
| | Réunions stratégie | 3 | 3 | 0 |
| | Sites en gestion | 21 | 12 | 6 |
| | Etudes faune/flore | 16 | 13 | 18 |
| Enjeu 4 : Connaissances | Etude connaissance rivières | 45 | 12 | 30 |
| | Plan de gestion zones humides | 5 | 1 | 2 |
| | Etudes spécifiques zones humides | 8 | 1 | 7 |
| | Inventaires zones humides | 1 | 0 | 0 |
| Communication | Journée d'information / sensibilisation | 129 | 30 | 41 |
| | Ateliers participatifs | 1 | 0 | 1 |
| | Newsletters | 18 | 3 | 4 |
| | Outils de communication | 16 | 9 | 11 |

3.4.2. [Suivi, accompagnement, animation et communication](#)

➤ Actions des signataires, hors SIABAVES

La cellule d'animation a accompagné, suivi et/ou collectés les informations relatives aux actions des signataires du CTEC et autres partenaires, notamment :

- L'accompagnement et le suivi de 6 communes et d'une Communauté de Communes pour des projets de restauration d'étangs, de restauration de mares, d'aménagement, restauration et d'acquisition de zones humides ;
- Le suivi d'un diagnostic de cours d'eau et zones humides par le PNR de la Montagne de Reims ;
- L'accompagnement de 6 communes, 1 communauté urbaine, 1 communauté de communes pour des conseils sur la gestion et l'aménagement des cours d'eau, l'élaboration d'un programme annuel d'actions de restauration de cours d'eau, la participation aux réflexions sur des projets d'aménagement d'un cours d'eau en secteur urbanisé, du diagnostic du cours d'eau ;
- Le conseil sur un projet de conversion de parcelles en zone humide avec l'appui d'une Communauté Urbaine
- L'accompagnement et suivi de 3 communes sur la gestion du ruissellement et du risque inondation ;
- Le suivi d'une étude de gestion des eaux pluviales réalisées par une communauté urbaine ;
- La participation aux réunions d'élaboration du PAOT
- La participation aux rdvs sur le terrain pour des avis techniques de l'OFB
- La Participation au comité de pilotage de la cellule érosion de la chambre d'agriculture de la Marne ;

➤ Animation, communication du SIABAVES

- Zones humides et érosion-ruissellement :

La cellule d'animation a réalisé les actions suivantes :

- Information, sensibilisation des élus dans une conférence de territoires (soit 11 communes) de la Communauté Urbaine du Grand Reims sur les zones humides : définition et critères des zones humides, fonctionnalités et services rendus, cartographie des zones humides du territoire, possibilité d'actions des élus pour la préservation et restauration de ces milieux, présentation de l'appui technique existant ;
- Envoi de cartographies des zones humides et niveau de fonctionnalité de ces milieux à 23 communes prioritaires (application de la stratégie) ;
- Rencontre d'élus de 6 communes pour l'information et la sensibilisation sur les zones humides (définition, intérêt, actions pour la préservation et la restauration) et le point sur d'éventuels projets des collectivités concernant ces milieux, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne et la Communauté Urbaine du Grand Reims ; 2 échanges mails avec des communes sur le même sujet ;

- Participation au renouvellement de la charte du PNR de la Montagne de Reims (diagnostic du territoire et stratégie) ;
- Transmission de données sur les zones humides aux collectivités (communauté urbaine, communes), à une chambre d'agriculture, à la DREAL Grand Est et à une association ;
- Point sur les compétences GEMAPI / érosion-ruissellement et sur les actions en cours avec la chambre d'agriculture de la Marne.

- Rivières

La cellule d'animation a réalisé les actions suivantes :

- Information, sensibilisation des élus du Pôle territorial Vallée de la Suippe en conférence de Territoire du Grand Reims (soit 7 communes) et du SIABAVES en comité syndical, sur la thématique des rivières ;
- Sensibilisation d'élus et d'agents du Grand Reims pour les actions de restauration de la Vesle et milieux humides riverains ;
- Animation des comités de pilotage de l'étude PPRE de la Vesle et de l'étude PPRE de la Loire ;
- Sensibilisation sur le fonctionnement d'un cours d'eau et les caractéristiques de bon état des riverains de cours d'eau lors d'appels ou de réunions de chantier ;
- Une animation scolaire sur le fonctionnement du cours d'eau et les bons gestes/mauvais gestes, dans le cadre d'une classe d'eau en école primaire, une animation de terrain auprès d'étudiants de l'URCA sur le fonctionnement du cours d'eau et les travaux de restauration ;
- Information auprès des aménageurs sur les devoirs des propriétaires riverains et le fonctionnement d'un cours d'eau ;
- Participation aux comités ressource de la Marne et suivi de l'impact de la sécheresse 2022

- Ateliers participatifs Eau et Climat

Le SIABAVES a réalisé quatre ateliers participatifs Eau et Climat, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le CPIE des Pays de l'Aisne, à destination des élus et services techniques du territoire du CTEC Aisne Vesle Suippe. Les ateliers se sont déroulés sur une journée ou demi-journée et ont concerné les thématiques suivantes :

- Erosion-Ruissellement à Mercin-et-Vaux (mai 2022) ;
- Zones humides à Val-de-Vesle (juin 2022) ;
- Rivières à Gueux (septembre 2022) ;
- Gestion quantitative de la ressource en eau en contexte de changement climatique à Reims (octobre 2022).

Ces journées ont compris des visites de terrain, interventions en salle de différents partenaires et ateliers de groupe avec les participants.

Plusieurs structures ont accompagné le SIABAVES pour ces ateliers : l'Union des Syndicats de l'Aisne, le syndicat de bassin versant de l'Aisne navigable axonaise, la chambre d'agriculture de l'Aisne, le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Champagne-Ardenne, la commune de Val-de-Vesle, le département de la Marne, l'OFB de la Marne, Météo France, la région Grand Est, le BRGM.

- Outils de communication

Le SIABAVES a créé différents outils afin d'informer et sensibiliser sur les cours d'eau et les zones humides :

- 5 panneaux relatifs à la faune et la flore des rivières et zones humides ainsi qu'un représentant le dessin d'une rivière en coupe avec ses différentes composantes ;
- Un guide pour les riverains de cours d'eau expliquant la notion de cours d'eau et de bassin versant, le fonctionnement d'une rivière, les droits et devoirs des riverains, les bonnes pratiques à adopter en bord de cours d'eau (prévention des pollutions, gestion des embâcles, l'entretien de la végétation, la gestion de l'érosion des berges).

Dans le cadre des ateliers Eau et Climat, le syndicat a également réalisé 4 vidéos de restitution des ateliers avec des interviews des participants et intervenants. Ces films ont été mis en ligne sur le site internet du SIABAVES.

- Communication générale

Le SIABAVES a envoyé quatre newsletters en 2022, mis à jour régulièrement son site internet.

4. La Gestion des milieux aquatiques et humides

Une partie des travaux de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sont réalisés avec l'assistance technique de la cellule rivière du Conseil départemental de la Marne.

Le SIABAVES a signé une convention de gestion de l'entretien et des études de la rivière Py à la Communauté de Communes de la Région de Suippes pendant la durée de la DIG ainsi que pour la constitution d'un groupement de commande pour les études et travaux de restauration de cette rivière.

4.1. Les Déclarations d'Intérêt Général pour la gestion des rivières

Pour la Vesle, le renouvellement de la DIG obtenu le 10 août 2017, permet de réaliser les travaux d'entretien et de restauration jusqu'au 09 août 2022. Une prolongation jusqu'août 2023 a été

Afin d'établir un nouveau programme de travaux reconnu d'intérêt général, le SIABAVES a recruté un bureau d'études (FLUVIAL IS) pour mettre à jour l'état des lieux du cours d'eau, proposer des scénarii de travaux et un programme sur les 10 prochaines années.

Une demande de prolongation du DIG pour 1 an a été déposée en juillet 2021 auprès de la DDT de la Marne.

Pour la Suippe, la DIG obtenue le 15 juin 2015 a été renouvelée le 24 juin 2020, permettant de poursuivre les travaux d'entretien et de restauration jusqu'au 23 juin 2025.

Pour la Prosne, la DIG relative aux travaux d'entretien et de restauration a été obtenue le 26 février 2020 pour une durée de 5 ans.

Pour la Py, la DIG relative aux travaux d'entretien et de restauration a été arrêtée le 02 juin 2022 pour une durée de 5 ans, sous maîtrise d'ouvrage Communauté de Communes de la Région de Suippes.

4.2. Les travaux de la Vesle

4.2.1. Les travaux d'entretien

Les travaux d'entretien courant ont été les suivants :

- De Courlandon à Bazoches/Vesle

Quelques chiffres :

Période d'intervention : décembre 2022

Linéaire concerné : 11600 ml de rivière

Montant des travaux : 31 284,00 € TTC.

- Du stade Auguste Delaune à Reims au pont SNCF à St-Brice Courcelles

Quelques chiffres :

Période d'intervention : décembre 2022

Linéaire concerné : 5000 ml de rivière

Montant des travaux : 7 946,40 € TTC.

La lutte contre le Renouée du Japon a consisté à faucher ou à arracher les tiges quand la surface est inférieure à 2 m², de manière répétitive afin de l'épuiser et limiter ainsi sa prolifération.

Quelques chiffres :

Communes concernés : Somme Vesle/ Courtisols /Sept Saulx / Reims / Saint-Brice-Courcelles / Muizon / Fismes / Bazoches et Braine.

Nombre de passages : 2

Période d'intervention : mai à septembre 2022

Surface traitée : 4 410 m²

Montant des travaux : 4 024,80 € TTC

Depuis le traitement de la renouée en 2013, il est constaté une diminution des zones, des surfaces à traiter et du nombre de passage.

Des travaux d'urgence ont été nécessaires à plusieurs reprises dans différents secteurs

Quelques chiffres :

Communes concernées : Reims, Saint-Brice Courcelles, Tinquieux, Trigny

Période d'intervention : janvier à décembre 2022

Nbre de jours d'intervention : 4 jours

Montant des travaux : 9 965,93 € TTC

Le faucardage n'a pas été réalisé cette année compte-tenu des conditions climatiques ayant généré un développement limité des herbiers.

4.2.2. Les travaux de restauration

Renaturation à Jonchery/Vesle

Nature des travaux : Création de 13 banquettes en chablis stabilisés, retalutage des berges en pente douce et création de 6 radiers.

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 470 m

Période d'intervention : fin août à octobre 2022

Coût total : 55 506,11 € TTC



Avant travaux



Après travaux

Renaturation à Merfy et Champigny – phase 2

Nature des travaux : Retalutage des berges en pente douce et mise en place de 10 chablis stabilisés.

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 1600 ml

Période d'intervention : fin-septembre à mi-novembre 2022

Coût total : 31 710,00 € TTC



Avant travaux



Après travaux

Restauration d'une berge à Sillery

Nature des travaux : talutage de la berge gauche en pente douce

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 100 ml

Période d'intervention : fin octobre à mi-novembre 2022

Coût total : 63 929,02 € TTC



Avant travaux



Après travaux

Création de milieux écologiques à Champigny

Nature des travaux : création d'une annexe hydraulique, de 3 mares et ouverture d'une mare

Quelques chiffres :

Nombre de milieux créés ou restaurés : 4

Période d'intervention : septembre 2022

Coût total : 71 494,10 € TTC



Avant travaux



Après travaux

4.3. Les travaux de la Suippe

4.3.1. Les travaux d'entretien

Les travaux d'entretien courant ont été réalisés de l'aval d'Auberive à Saint-Martin l'Heureux.

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 7 000 ml

Période d'intervention : mi-octobre à fin octobre 2022

Montant des travaux : 8 637,60 € TTC.

La lutte contre le Renouée du Japon, effectuée de la même manière que sur la Vesle, a concerné le secteur entre Bétheniville et Bazancourt.

Quelques chiffres :

Communes concernés : Bazancourt / Warmeriville / Selles / Bétheniville

Nombre de passages : 2

Période d'intervention : avril à août 2022

Surface traitée : 190 m²

Montant des travaux : 180,00 € TTC

| Bilan du fauchage | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-------------------|------|------|-----------|-------------|-------------|------|------|
| m ² | 104 | 84 | 58 | 196 | 235 | 185 | 330 |
| rq | | | Dû au gel | Trop tardif | Trop tardif | | |

Aucuns travaux d'urgence n'ont été nécessaires en 2022.

4.3.2. [Les travaux de restauration](#)

Aménagements de diversification du lit à Aubérive

Nature des travaux : Création de 4 aménagements en « barrage » et 13 aménagements en « déflecteur ».

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 500 ml

Période d'intervention : fin août à fin novembre 2022

Montant des travaux : 13 476,00 € TTC.



Avant travaux



Après travaux

4.4. [Les travaux de la Prosne](#)

4.4.1. [Les travaux d'entretien](#)

Des travaux d'entretien courant ont été effectués sur le tronçon du pont de la Planchette au pont au lieu-dit Le Grand Etang à VAL-DE-VESLE.

Quelques chiffres :

Linéaire concerné 3 770 m

Période d'intervention : fin octobre

Montant des travaux : 4 491,00 € TTC.

4.4.2. [Les travaux de restauration](#)

Restauration de la Prosne sur la Commune de Val-de-Vesle - tronçon 4

Nature des travaux : Restauration de la continuité écologique sur 2 ouvrages (1 ouvrage remplacé par dalot et 1 ouvrage supprimé) et création de 8 banquettes dans le lit.

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 500 ml

Nbre d'ouvrages concernés : 2

Période d'intervention : fin septembre à mi-octobre 2022

Montant des travaux : 37 814,10 € TTC.



Avant travaux



Après travaux



4.5. [Les travaux de la Py](#)

4.5.1. [Les travaux d'entretien](#)

Les travaux d'entretien courant ont été réalisés de l'aval de Sommepy-Tahure au pont aval de Sainte-Marie à Py.

Quelques chiffres :

Linéaire concerné : 3 420 ml

Période d'intervention : novembre 2022

Montant des travaux : 4 432,00 € TTC dont 636,11 € TTC à charge du SIABAVES

4.5.2. [Les travaux de restauration](#)

Restauration de la continuité écologique de la Py à Sommepey-Tahure

Nature des travaux : Restauration de la continuité écologique sur 1 ouvrage (1 ouvrage remplacé par dalot).

[Quelques chiffres :](#)

Nbre d'ouvrages concernés : 1

Période d'intervention : juillet 2022

Montant des travaux : 23 822 € TTC dont 976,05 € TTC à charge du SIABAVES.



Avant travaux



Après travaux

4.6. [Les zones humides](#)

4.6.1. [La mise en œuvre de la stratégie](#)

Suite à la définition de la stratégie relative aux zones humides sur le territoire du CTEC Aisne Vesle Suipe, la cellule d'animation a commencé sa mise en œuvre en 2022. Celle-ci a consisté à :

- Un travail d'analyse foncière sur les communes prioritaires afin de déterminer le parcellaire situé en zone humide appartenant aux communes (création de la banque de donnée, cartographie) ;
- L'analyse des niveaux de fonctionnalité des zones humides pour différents paramètres (épuration, soutien d'étiage, la régulation des crues, le ralentissement du ruissellement et la biodiversité) et travail cartographique ;
- Envoi des différentes cartographies aux communes prioritaires (inventaires des zones humides, fonctionnalités, analyse foncière) et rencontres des communes intéressées avec le CEN de Champagne-Ardenne ;
- Diagnostic de zones humides sur le territoire du PNR de la Montagne de Reims, proposition d'une notice de gestion pour les communes (1 commune en 2022) ;
- Diagnostics des zones humides sur des communes prioritaires dans l'Aisne, avec le CEN des Hauts-de-France pour proposer des futures rencontres avec les communes.

4.6.2. [Les diagnostics et l'amélioration des connaissances sur les zones humides](#)

Afin d'améliorer les connaissances sur l'état des zones humides et de proposer d'éventuelles actions de restauration auprès de communes, le SIABAVES et ses partenaires ont réalisé plusieurs diagnostics sur des parcelles communales :

- Diagnostic d'une zone humide forestière à Poilly, avec le PNR de la Montagne de Reims, proposition d'une notice de gestion par le PNR ;
- Diagnostic et amélioration de connaissances de zones humides sur 5 communes des bassins versants de la Muze et du Beurepaire (Lesges, Loupeigne, Jouaignes, Craonne, Craonnelle), avec le CEN des Hauts-de-France ;
- Diagnostic et amélioration de connaissances d'une zone humide à Hermonville, avec le CEN de Champagne-Ardenne.

4.6.3. [Travaux de restauration](#)

Nature des travaux : Coupe des peupliers dans le Champ Captant de Couraux.

[Quelques chiffres :](#)

Surface concernée : 13 ha

Période d'intervention : mi-septembre à fin novembre 2022

Montant des travaux : 0,00 € TTC.



Avant travaux



Après travaux

4.7. Autres missions

4.7.1. La démoustication

L'étude de localisation des gîtes larvaires a été réalisée sur 38 communes. Après accord des communes concernées, le traitement aérien de démoustication a été effectué au mois de mai sur une surface de 381,93 hectares.

4.7.2. La dératisation

Les berges de la Vesle sont fortement déstabilisées dans de nombreux secteurs.

Afin de limiter les risques de dégradation des berges, le SIABAVES fait réaliser une campagne de dératisation.

La campagne de dératisation 2022 a été menée en 2 campagnes :

- En avril et mai avec 51 prises sur le secteur de Sillery du pont de la D944 jusqu'au Moulin de Vrilly à Cormontreuil.
- Entre fin novembre et début décembre avec 45 prises sur le secteur de Bazoches/Vesle à Braine.

4.7.3. Les outils de communication

Afin de valoriser ces opérations et de convaincre les propriétaires riverains d'accepter la réalisation de telles opérations sur leurs parcelles, le SIABAVES réalise des films courts présentant les sites avant et après travaux. Ils permettent ainsi de visualiser l'évolution du milieu et l'intérêt de ce type d'opérations.

Les films seront montés à partir de vidéos réalisées par drone. Les 2 prises de vues effectuées en 2022, concernent :

- le site de JONCHERY/VESLE : un 1^{er} film sera déjà monté juste après travaux puis un 2^{ème} un an après travaux et enfin un 3^{ème} film 3 ans après travaux.
- le site de CHAMPIGNY : les travaux se feront en 3 phases et un film sera monté à chaque fin de phase de travaux.

5. Les finances

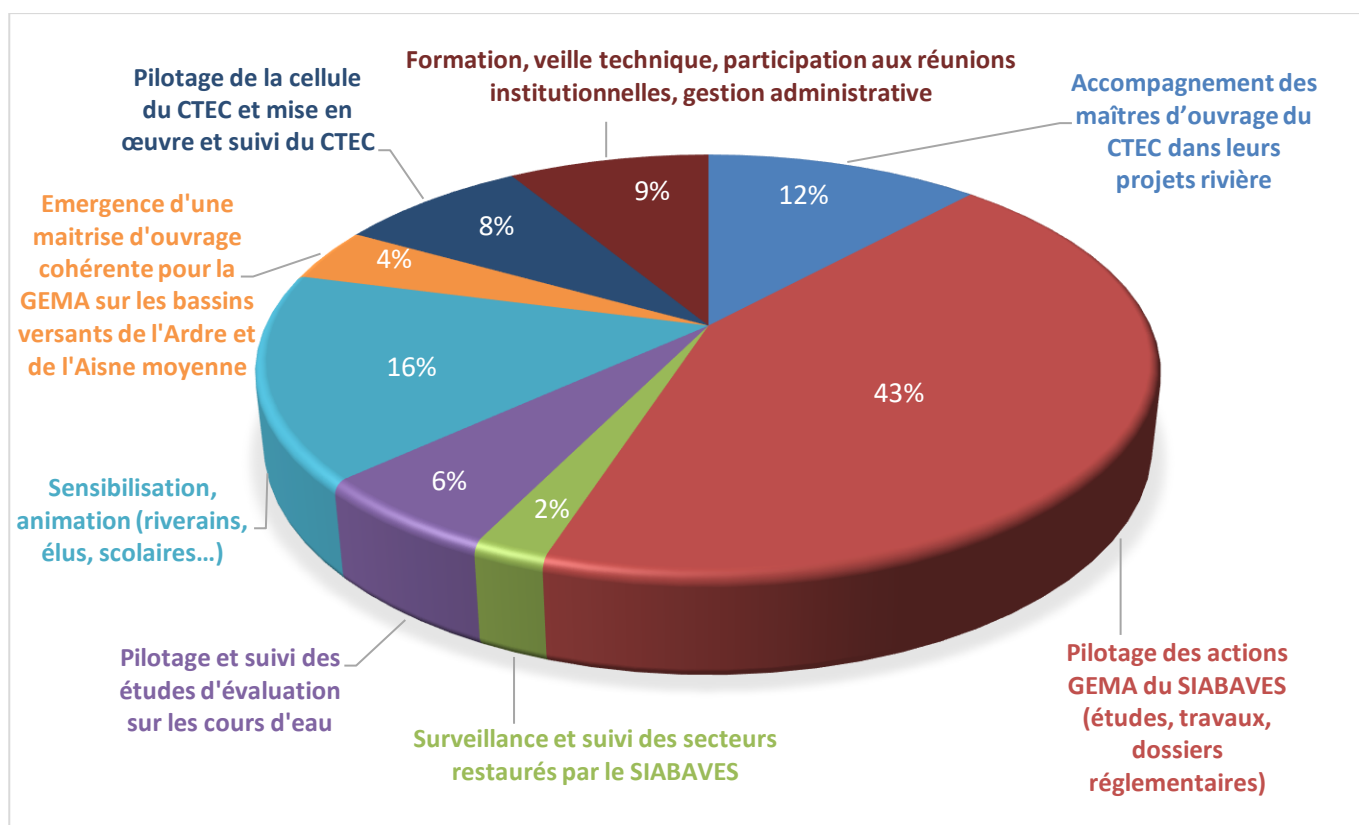
5.1. Le financement des postes et des projets

5.1.1. Les postes

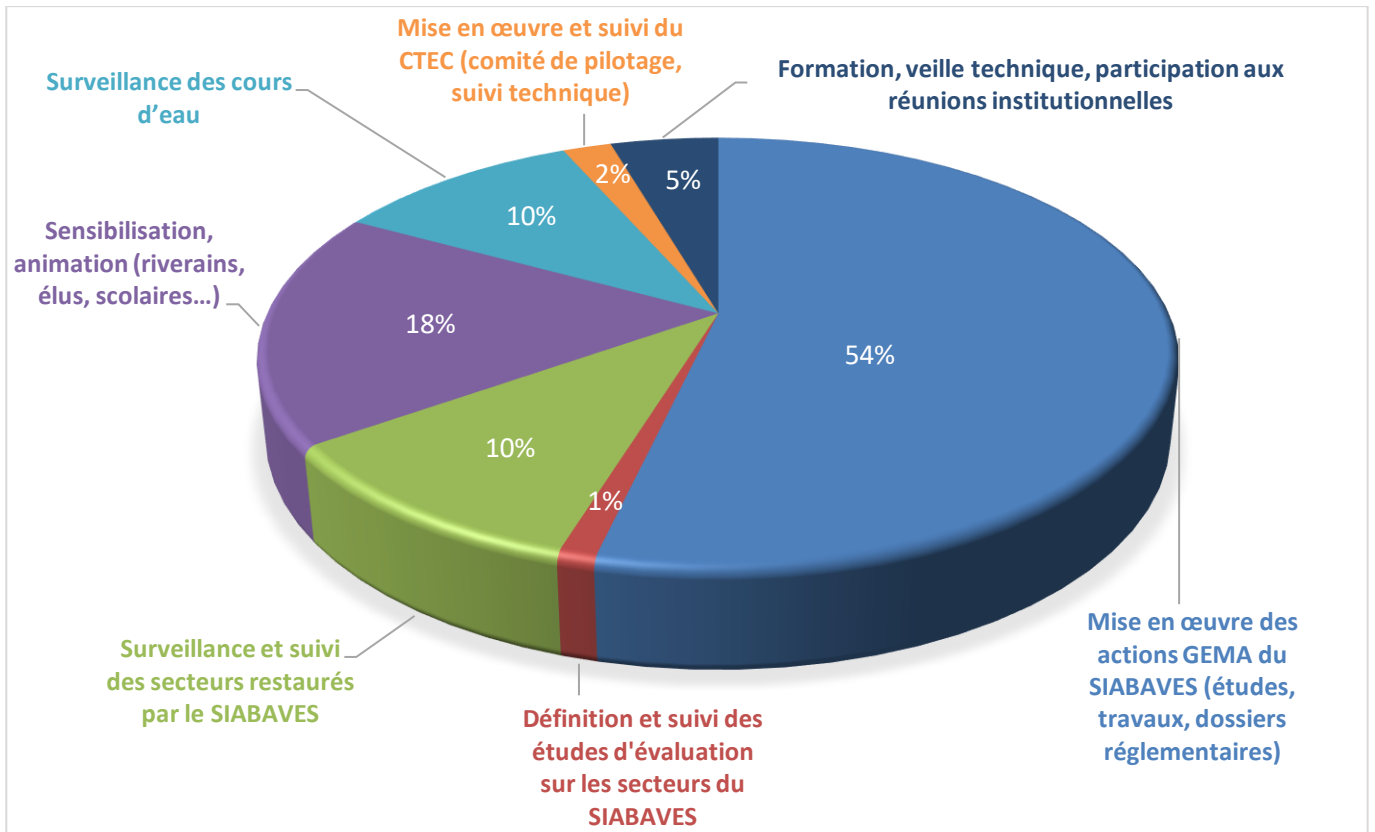
| | ETP | | AESN | | Région Grand Est | | SIABAVES | |
|---|------|------|------------------|------|------------------|------|------------------|--|
| | | taux | Montant | taux | montant | Taux | montant | |
| Animatrice SAGE | 0,5 | | | 20% | 4 300 € | 80% | 17 200 € | |
| Animatrice CTEC | 0,5 | 50% | 14 040 € | | | 50% | 14 040 € | |
| Animatrice zones humides / érosion | 1 | 80% | 48 064 € | | | 20% | 12 016 € | |
| Animatrice rivières / coordination CTEC | 1 | 50% | 88 850 € | | | 50% | 88 850 € | |
| Technicien rivières | 1 | | | | | | | |
| Technicien rivière (PPRE Loivre) | 0,42 | 80% | 19 195 € | | | 20 % | 4 798 € | |
| TOTAL | | | 170 149 € | | 4 300 € | | 136 904 € | |

Répartition des temps de travail par poste :

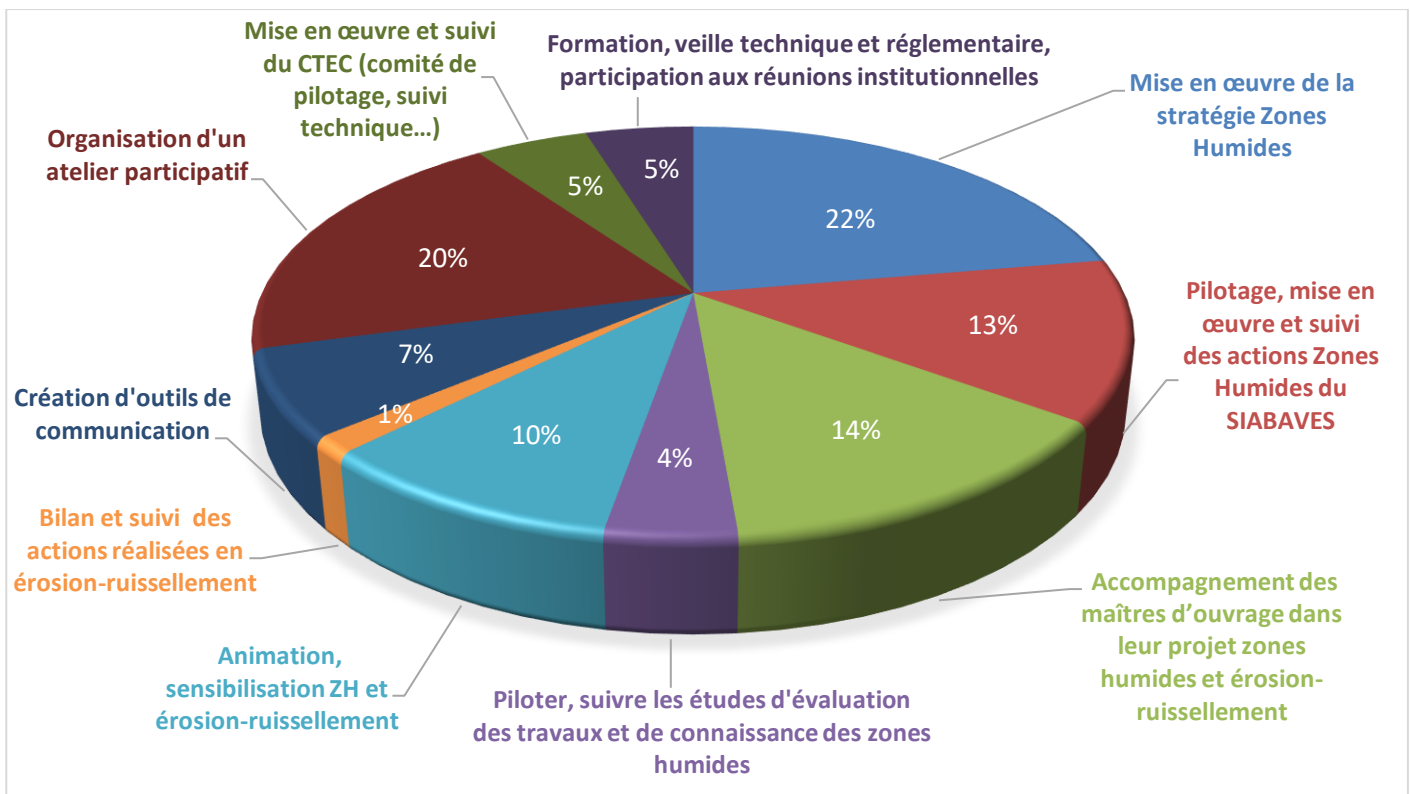
- Poste Animatrice rivières / coordination CTEC :



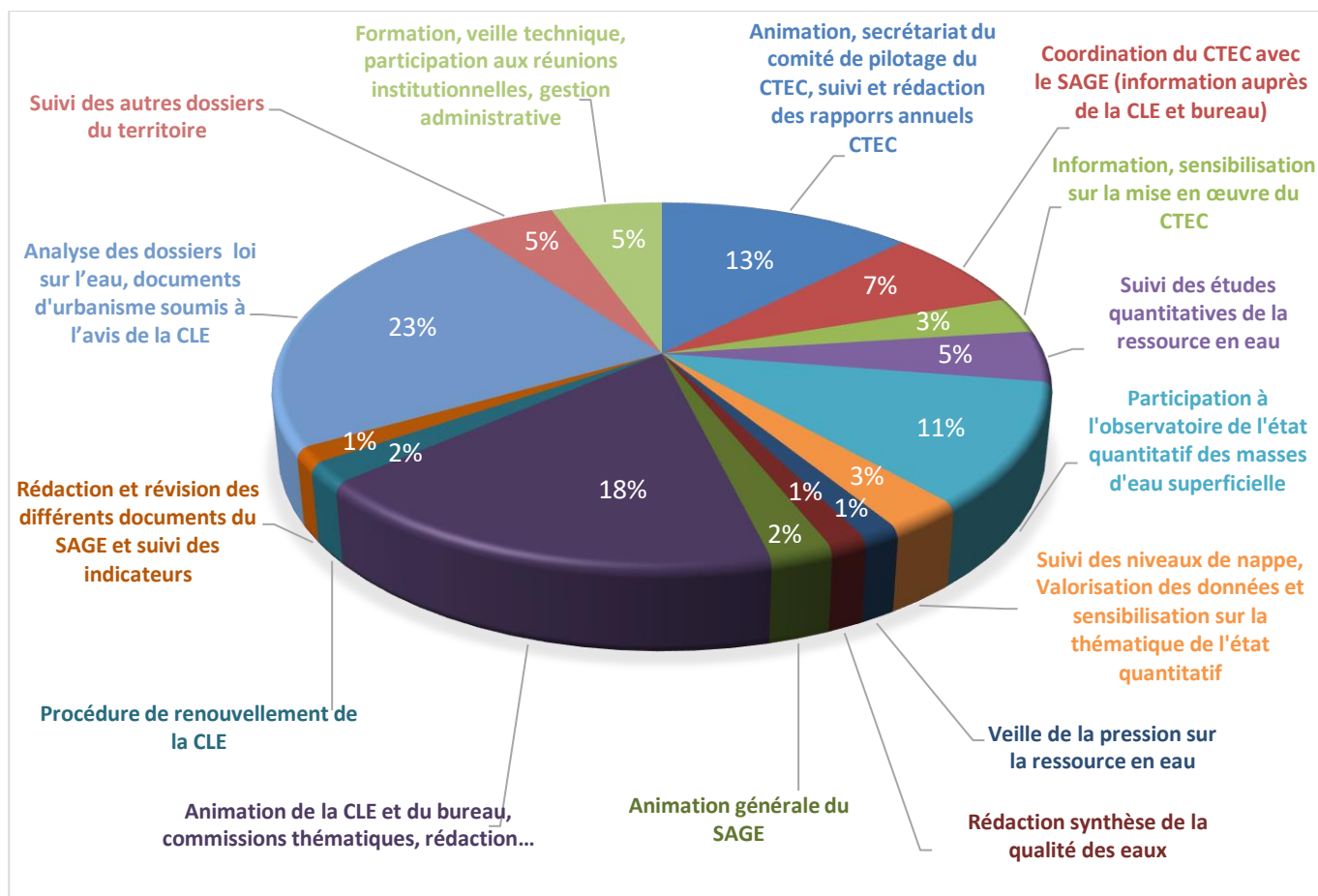
- Poste Technicien rivières :



- Poste Animatrice Zones Humides – Erosion / ruissellement :



- Poste Animatrice CTEC / SAGE :

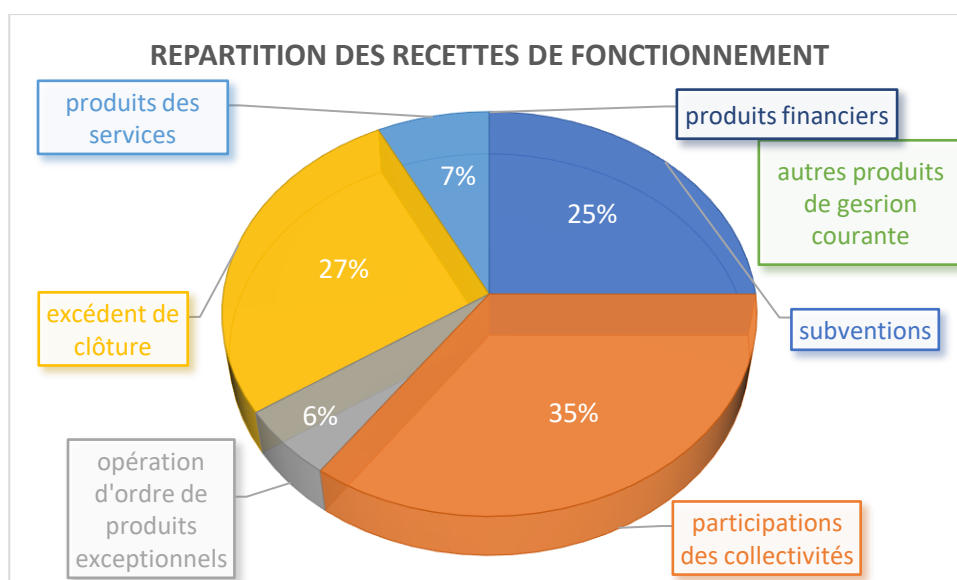
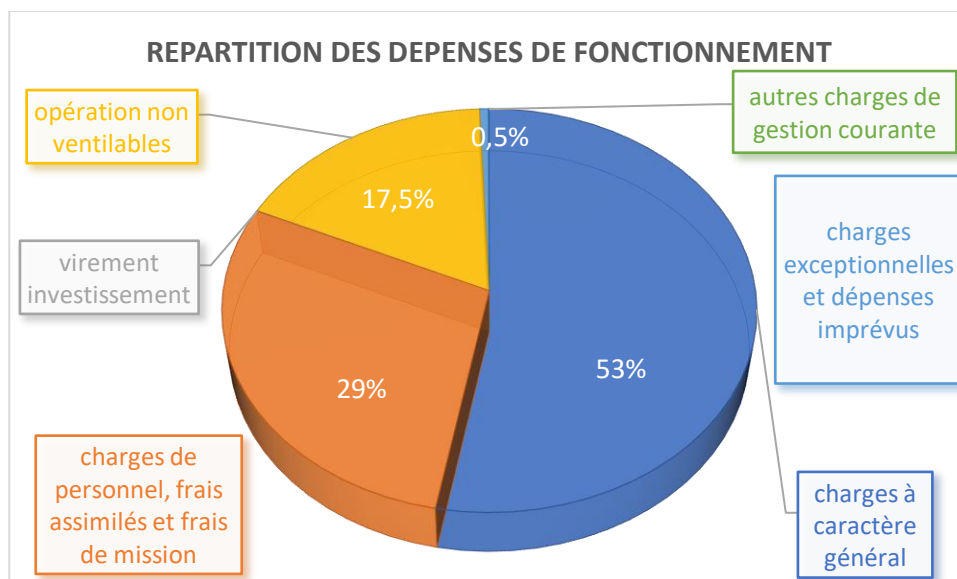


5.1.2. Les projets

| | Conseil départemental de la Marne | | AESN | | SIABAVES | |
|--------------------------|-----------------------------------|-----------------|------|------------------|----------|-----------------|
| | taux | montant | taux | montant | Taux | montant |
| Entretien de rivières | 30% | 30 117 € | 40% | 32 345 € | 49% | 58 588 € |
| Restauration de rivières | | | 80% | 160 426 € | 20% | 37 132 € |
| Ateliers participatifs | | | 80% | 15 392 € | 20% | 3 078 € |
| TOTAL | | 30 117 € | | 208 163 € | | 98 798 € |

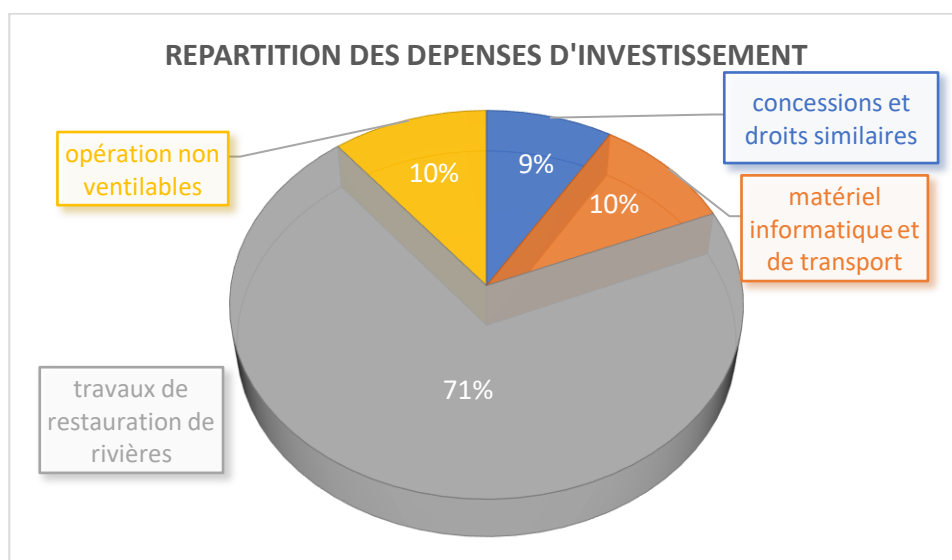
5.2. Le budget

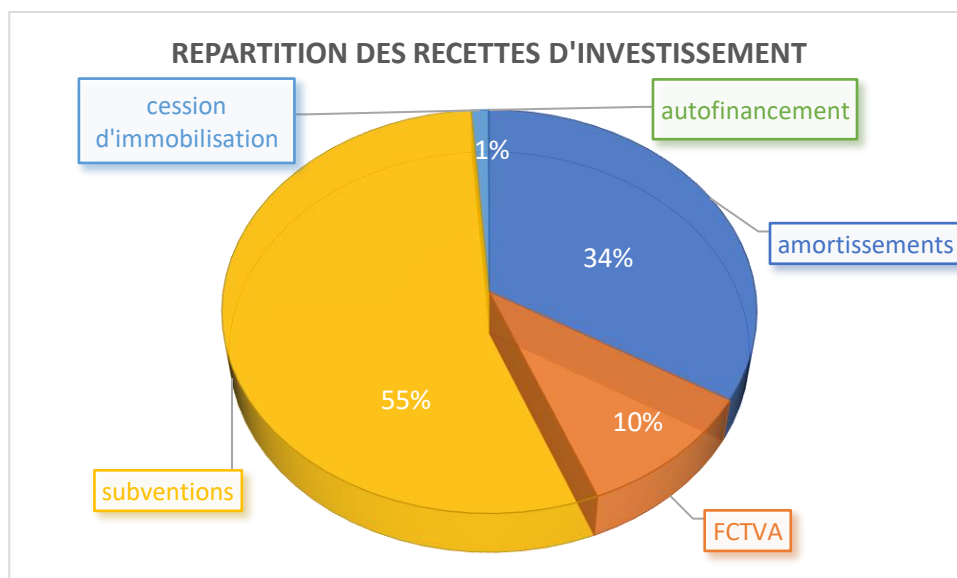
5.2.1. La section fonctionnement



5.2.2. La section investissement

Les dépenses et recettes d'investissement se répartissent de la manière suivante :





5.3. [Le compte financier unique](#)

| OBJET | SECTION | | TOTAL |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT | |
| I - RESULTATS DE CLOTURE | | | |
| <i>Excédent 2021 (résultat à la clôture)</i> | <u>355 709,25</u> | <u>182 850,67</u> | <u>538 559,92</u> |
| - Recettes 2022 | 316 203,72 | 651 057,46 | 967 261,18 |
| Total général des recettes | 316 203,72 | 651 057,46 | 967 261,18 |
| - Dépenses 2022 | 371 702,63 | 598 100,32 | 969 802,95 |
| - Excédent de clôture | -55 498,91 | 52 957,14 | -2 541,77 |
| II - SITUATION FINANCIERE GENERALE | | | |
| ACTIF : | | | |
| a) Excédent de recettes | -55 498,91 | 52 957,14 | -2 541,77 |
| b) Restes à réaliser | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAUX | -55 498,91 | 52 957,14 | -2 541,77 |
| PASSIF : | | | |
| a) Restes à réaliser | 0 | 0 | 0 |
| b) Adaptations de crédits | 0 | 0 | 0 |
| TOTAUX | 0 | 00 | 00 |
| DISPONIBILITES | 300 210,34 | 235 807,81 | 536 018,15 |

Le total d'excédent de recette, arrêté à la clôture de l'exercice 2022 est de – 2 541,77 €.

5.4. Les marchés

Le tableau ci-dessous récapitule les marchés attribués au cours de l'année 2021.

| N° | OBJET | DATE | ATTRIBUTAIRE | CODE POSTAL | MONTANT TTC (€) |
|----------------|---|------------|--------------------|-------------|-----------------|
| SIABAVES 21-09 | Travaux d'entretien des cours d'eau du SIABAVES (départements 51 et 02) 2022-2024 | | | | |
| | LOT 1 : entretien courant de la Vesle du pont de Prunay à la confluence, hors agglomération rémoise et de la Suipe d'Auberive à la confluence | 22/02/22 | FORETS ET PAYSAGES | 59330 | 50 202,83 € |
| | LOT 2 : entretien courant de la Vesle et ses bras dans l'agglomération rémoise (du Moulin de Vrilly au pont SNCF de St-Brice Courcelles) | 22/02/22 | FORETS ET PAYSAGES | 59330 | 19 110,00 € |
| | LOT 3 : entretien courant de la Vesle de la source au pont de Prunay et des autres cours d'eau du SIABAVES | 22/02/22 | TECHNIGAZON | 08310 | 40 767,00 € |
| | LOT 4 : travaux d'urgence | 22/02/22 | FORETS ET PAYSAGES | 59330 | 174 281,04 € |
| | LOT 5 : faucardage de la Vesle dans l'agglomération rémoise | 22/02/22 | EDIVERT | 51370 | 26 977,20 € |
| | LOT 6 : lutte contre la Renouée du Japon | 22/02/22 | EDIVERT | 51370 | 12 000,00 € |
| SIABAVES 22-01 | Restauration de la continuité écologique et du lit mineur de la Prosne – Tronçon n°4 du PPRE (commune de VAL DE VESLE, 51) | 11/04/2022 | FORETS ET PAYSAGES | 59330 | 43 423,38 € |
| SIABAVES 22-02 | Restauration d'une berge de la Vesle sur la commune de SILLERY (51) | 11/04/2021 | FORETS ET PAYSAGES | 59330 | 61 941,29 € |
| SIABAVES 22-03 | Création de milieux écologiques sur les communes de MERFY et de CHAMPIGNY (51) | 22/04/2021 | FORETS ET PAYSAGES | 59330 | 77 451,95 € |
| SIABAVES 22-04 | Restauration de la Suipe à AUBERIVE (51) | 22/04/2021 | TECHNIGAZON | 08310 | 13 476,00 € |